



Déclaration préalable à la F3SCT du CSA académique du 20 mai 2025

Madame la Rectrice,

« La santé mentale a été désignée Grande Cause nationale en 2025, [...] un choix qui répond à un enjeu majeur de santé publique alors qu'un Français sur quatre sera confronté à un trouble mental au cours de sa vie. Lever les tabous, améliorer l'accès aux soins, à l'information et renforcer la prévention sont au cœur des actions portées par l'Etat et ses partenaires.

Selon l'Organisation mondiale de la santé : « *La santé mentale correspond à un état de bien-être mental qui nous permet de faire face aux sources de stress de la vie, de réaliser notre potentiel, de bien apprendre et de bien travailler, et de contribuer à la vie de la communauté.* » »

Ces propos sont extraits du site du ministère du travail, de la santé, des solidarités et des familles.

En tant que représentant.es des personnels, nous ne pouvons que valider pleinement ces affirmations dans le contexte professionnel qui nous concerne mais nous nous interrogeons sur la mise en œuvre de cette grande cause nationale au sein de notre ministère. En particulier, sur l'année civile 2024, 565 fiches SST sur les 663, soit 85%, concernent des risques psychosociaux.

Nous déplorons que plusieurs situations signalées étaient réputées suivies par l'administration mais dans les faits, les difficultés, y compris graves, ont perduré jusqu'au départ à la retraite du personnel mis en cause. Ceci est inacceptable. Nous souhaitons avoir un échange avec vous sur les leviers à activer pour enrayer ce type de fonctionnements.

Nous demandons également à revenir sur le traitement des fiches SST. Certaines d'entre elles sont traitées au sein des F3SCT départementales mais toutes ne le sont pas. Qu'en est-il par exemple des alertes sur la température dans certains bureaux du rectorat ou encore de celle concernant une formation sur la laïcité qui a mis en difficulté plusieurs collègues ?

La seule mention « visé » éventuellement accompagnée d'une courte réponse dans le registre SST ne peut suffire. Trop de collègues ont le sentiment que leur situation n'a pas été réellement prise en compte. De notre côté, nous ne pouvons que déplorer de ne pas avoir d'occasion d'en échanger avec vous.

Enfin, nous renouvelons notre interpellation par rapport à la limitation du temps de décharge au titre des F3SCT transformable en temps hebdomadaire pour les enseignant.es du second degré. La réponse consistant à nous faire culpabiliser en indiquant que ce sera au détriment des élèves est inacceptable. Nous ne pouvons comprendre pourquoi l'académie de Besançon est la seule en France à adopter ce fonctionnement. Nous réitérons notre demande d'abandon de ce quota.